| | |
|---|---|
| Titre :<br><br>**RACOLEMENT**<br>**et**<br>**ENROLEMENT**<br>**Ancien régime** | Référence : **ANCESTRAMIL**<br><br>**Organisation** |
| Auteur :<br><br>**L'ARMEE FRANCAISE DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQU'A LA REVOLUTION ETUDE ILLUSTREE D'APRES LES OUVRAGES DE M. PAUL LACROIX SUR LE MOYEN AGE, LA RENAISSANCE, LE XVIIE ET LE XVIIIe SIECLE** | Origine :<br><br>**Collection personnelle** |
| Référence :<br><br>CHAPITRE IX page 173 à 178<br>**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie**<br>**IMPRIMEURS DE L'INSTUTIT, RUE JACOB, 56**<br>**1889** | Transcripteur :<br><br>**MFR**<br>Date :<br><br>**2013** |

Ancestramil

# LE RACOLEMENT et ENROLEMENT

Le racoleur était, d'habitude, un lieutenant de fortune ou un bas officier, que le colonel propriétaire d'un régiment envoyait dans les centres de population, et surtout à Paris, pour y faire des enrôlements et acheter des hommes. Tantôt ces marchands de chair humaine avaient une haute paye pendant leurs congés, tantot ils étaient récompensés en raison des produits de leur "chasse". D'autres racoleurs, la plupart anciens soldats ou sous-officiers, travaillaient pour le compte d'un entrepreneur, qui revendait ensuite à différents prix les enrôlés, auxquels on avait fait signer un engagement temporaire, moyennant quelques écus. Les beaux hommes étaient plus recherchés que les autres ; on les payait aussi plus cher, selon la taille qu'ils avaient. "Un louis par chaque pouce au-dessus de cinq pieds," dit l'auteur du *Tableau de Paris,* "était un prix courant."

On ne peut imaginer quelles inventions, quelles ruses, quels procédés abominables un bon racoleur pouvait employer pour se procurer des hommes aux meilleures conditions possibles. Les quais de Paris, et surtout le quai de la Ferraille, étaient le théâtre habituel du racolage. Il y avait une quantité de cabarets borgnes, de tabagies enfumées et de tripots infâmes, où l'on entraînait, de gré ou de force, les nombreuses et crédules victimes qui devaient en sortir ivres-mortes, mais engagées à servir le roi pendant un laps de temps plus ou moins prolongé. On avait profité de leur ivresse pour les décider, pour les contraindre à mettre leur signature au bas d'un engagement qu'ils n'avaient pas lu (généralement ils ne savaient pas lire), ou bien qu'ils n'avaient pas compris. On voyait les racoleurs, vêtus d'éclatants uniformes, dresser en plein vent leur bureau et appeler, au son d'une musique militaire qui attirait la foule des badauds, le gueux famélique, le campagnard naïf, le domestique sans place et tous les batteurs de pavé, qui voulaient s'enrôler pour quelques écus, qu'on faisait briller à leurs yeux éblouis.

On rencontrait des racoleurs sous tous les déguisements ; on en voyait aux portes de la capitale, guettant les nouveaux venus, qui arrivaient à Paris pour y chercher fortune. Le racolage usait de toute sorte de violences, et ceux qui se rendaient coupables de ces violences monstrueuses n'encouraient pas d'autre châtiment que la prison, d'après l'ordonnance de 1716. On comprend donc qu'ils osaient enlever les gens jusque dans les maisons et sur les chemins pour les enrôler de vive force. Néanmoins, personne n'était admis à s'enrôler avant seize ans d'âge, et l'enrôlement, pour être valable, ne devait pas avoir moins de six années de durée. D'ordinaire, les pauvres diables qui avaient pris, même à leur insu, un engagement irrévocable, et qui ne voyaient aucun moyen de s'y dérober, si ce n'est par la désertion, qu'on punissait de mort, se résignaient à leur sort malheureux, en gémissant tout bas, et arrivés au dépôt du régiment, habillés, équipés, armés, il ne tardaient pas à devenir aussi bons soldats que leurs camarades.

On a peine à s'expliquer comment une armée, recrutée ainsi par des moyens factices et incertains, se maintenait à un effectif si élevé ; car, en 1735, le nombre total des troupes de terre était de 309 390 hommes, y compris l'état-major composé de 21 878 officiers.

Cet enrôlement perpétuel, qui fonctionnait surtout à Paris sur une grande échelle, expliquerait l'aversion instinctive de la population parisienne pour l'état militaire. La capitale et la banlieue avaient d'ailleurs le privilège d'être exemptes du service obligatoire dans la milice. On essaya cependant à diverses époques, de faire des levées générales à Paris, mais les résultats en furent peu satisfaisants.

En février 1742, par exemple, une ordonnance du roi demanda 1 800 hommes pour la milice, et le tirage au sort eut lieu entre les garçons âgés de seize à quarante ans ; mais les catégories d'exemption étaient innombrables, et une foule de jeunes gens, qu'on nomma les fuyards, eurent la précaution de s'absenter pendant les opérations du tirage, qui fournit au roi 5 000 soldats au lieu de 1 800 qu'il avait demandés. On tira ainsi des milices provinciales 11 régiments d'infanterie, auxquels on donna le titre de grenadiers royaux, et qui se firent bientôt connaitre dans les guerres d'Allemagne. "on vit," dit **M. d'ESPAGNAC,** qui commandait un de ces corps de nouvelle formation, "on vit, des grenadiers royaux, ce que peut le point d'honneur chez les hommes ; des paysans, sortis de leurs villages, à qui on avait donné le nom de grenadiers, servir, dès leur arrivée à l'armée, avec le même courage et la même distinction que les grenadiers des anciens corps."

Cependant, le soldat ne pouvait être alors attaché au drapeau que par le sentiment du point d'honneur, sinon par patriotisme. Les avantages qu'il avait à retirer du service militaire, en compensation des fatigues et des dangers auxquels il se vouait, étaient à peu près nuls ou insignifiants. Il n'avait pas le moindre espoir de monter au rang d'officier, s'il n'était pas noble, et il devait borner ses plus ambitieuses prétentions à parvenir au grade de brigadier ou d'enseigne. Il n'obtenait la croix de Saint-Louis et la pension qui en dépendait, ou celle du Mérite militaire s'il était protestant, que dans de rares occasions, comme, par exemple, après une action d'éclat à la guerre. Quand il était vieux et infirme, il avait seulement des droits pour être admis dans les 135 compagnies de soldats invalides, en garnison dans les places fortes ou pour entrer, à force de protection, dans le personnel de l'hôtel des Invalides. En tout cas, ce qui lui restait de sa demi-solde  ne devait pas suffire à payer son tabac, dont il avait contracté l'habitude depuis Louis XV.

Quoi qu'il en soit, le soldat était fier de porter l'uniforme, en temps de paix comme en temps de guerre. Il avait un soin particulier de cet uniforme, que l'Etat renouvelait tous les six ans, et qui, par la nature de ses couleurs éclatantes, par le genre de ses détails d'ornementation, par le nombre de ses poches, de ses galons d'or et d'argent, de ses boutons de métal, exigeait les plus minutieuses recherches d'entretien et de propreté. Plus tard, cet uniforme se simplifia, lorsque l'adoption des manœuvres à la prussienne fit disparaitre tout ce qui faisait saillie dans l'habillement, et remplaça par de simples lisérés les poches ouvertes, en diminuant aussi le nombre des boutons, de manière à  ne gêner en rien les mouvements de l'exercice du fusil ; c'est alors seulement qu'on retroussa sur les cuisses, avec des agrafes, les deux pans de l'habit long, qui tombait jusqu'au genou et qui empêchait d'apprécier la régularité mathématique de la marche militaire ; mais on conserva, malgré tout, les bas blancs ou de couleur avec la culotte, et la coiffure poudrée et pommadée vécu les cheveux tressés et noués sur la nuque en bourse ou en queue.

**********

Ancêtres